

Comité syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du 27 septembre 2013, à la Maison du Parc (Chevreuse)

Suite à la réunion du Comité du 23 septembre 2013, qui n'a pu délibérer, faute de quorum

Étaient présents :

Avec voix délibérative

- M. POUPART Bonnelles

Ainsi que :

Pour le PNR : Mme MANOUVRIER, Mme MONTET

Absents excusés :

- Mme FUKS Poigny la Forêt

Pouvoirs : -

Monsieur POUPART rappelle que l'ordre du jour est le même que celui du Comité syndical du 23 septembre 2013, lequel n'a pu délibérer car le quorum n'était pas réuni. Il porte sur les mêmes dossiers que ceux examinés à cette date.

Le compte-rendu qui suit rapporte les débats tenus le 23 septembre dernier.

1. Approbation du compte-rendu du Comité du 08 juillet 2013.

Cf. compte-rendu joint. L'annexe du compte-rendu, portant sur la présentation du projet de valorisation du Petit Moulin des Vaux de Cernay est disponible en téléchargement sur le site web du Parc (cliquer sur ce lien pour ouvrir la page web) :

http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/fileadmin/media/Newsletter/Vaux_de_Cernay_8juin2013.pdf

M. Bonneau tient à préciser qu'il a été vice-président de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France et non président comme mentionné dans ce compte-rendu.

A ce détail près, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Décision modificative n°1 (cf. annexes jointes).

Cette décision modificative est présentée dans le contexte de l'avenant au Contrat de Parc (2^e phase – 2011/2013).

Cette décision modificative se divise en deux volets :

- un volet d'ajustements techniques des comptes budgétaires.

- de nouvelles opérations concernant l'ensemble du territoire élargi et donc financées selon les modalités prévues par le Contrat de Parc 2007-2013 2^e phase :

- Opération 793P : Appui au Conseil scientifique 2013-2014 (46 000 € HT),
- Opération 794 : Muséographie du Petit Moulin des Vaux de Cernay (100 000€ HT),
- Opération 795 : Travaux du Petit Moulin des Vaux de Cernay, hors Contrat de Parc (financement hors Contrat de Parc, grâce au Fonds de Développement Touristique Régional par un soutien de 210 000€ HT). La Décision modificative ne fait qu'enregistrer les sommes reçues du Conseil Régional après notre sélection réussie au titre d'un appel à projets. Un comité de pilotage est installé depuis un an et demi environ et sera à nouveau réuni au début de l'année 2013.

M. Vandewalle ajoute à cette occasion que ces travaux ont reçu l'approbation récente de la Commission des sites. Il s'agit d'une opération emblématique sur l'un des sites les plus fréquentés du Parc naturel régional. Un partenariat est noué avec le CRT pour prévoir l'accueil de personnes à mobilité réduite dans ce futur centre d'interprétation. M. Chivot s'interroge sur les possibilités de parking, une négociation est en cours avec la propriétaire.

- Opération 796 : Aides aux investissements relatifs à la création et à la modernisation des entreprises 2013-2014 (400 000€). Cette opération vise à autofinancer l'aide économique aux artisans et commerçants, dans la mesure où l'abondement de la part de l'Etat est suspendu dans l'attente de l'approbation de la seconde tranche du FISAC. Lorsque le soutien du fonds du ministère du commerce sera rétabli, le Parc interviendra en tant que cofinanceur. Le président ajoute qu'il espère que le co-financement FISAC pour perdurer car la dynamique d'emploi sur certaines catégories d'activités apparaît comme très corrélé au soutien du Parc. Mme Vitrac-Pouzoulet demande si la première tranche du FISAC a bien été entièrement dépensée, ce qui est effectivement le cas. Le Président rappelle qu'une enveloppe de 50 000€ a été votée pour le soutien aux entreprises de l'Essonne qui n'est pas encore épuisée.

Cette décision modificative n° 1 est équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant global de 984.410,10 € répartis comme suit :

- section d'investissement : 95.325,03 €

- section de fonctionnement : 889.085,07 €.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

3. Tarifs pour la boutique du Parc.

Le Parc a commandé de nouveaux produits, provenant de producteurs locaux, afin de les vendre à la boutique de la Maison du Parc. Il est proposé au Bureau syndical d'approuver les tarifs suivants :

Produits de la Ferme de Fanon :

- Confiture : 5 €
- Terrine de sanglier : 5,80 €

Produits de la David Alexandre :

- Cidre Bio : 3,60 €
- Jus de Pommes Bio : 3,20 €

Produits de la ferme d'Emmanuel Quillou :

- Quinoa : 10 € (paquet de 1,5 kg)
- Haricots secs : 9 € (paquet de 1,5kg)
- Lentilles : 9 € (paquet de 1,5 kg)
- Haricots verts : 3 bocaux : 10 € ou 3,50 € le bocal

Produits de la Budinerie :

- Farine : 5 € (paquet de 3 kg)

Produits de la savonnerie Lilly des Bulles :

- Savon basique (lime, Provence, pluie tropicale) : 4,50 €
- savon Gamme spécifique/précieux (les autres) : 5,50 €
- coffret 2 savons : 13 €
- coffret 3 savons : 18,5 €

Publications du Parc :

- Livre « Un lien c'est tout, portrait sensible du parc naturel vu par ses habitants » : 12 €

Ces prix correspondent au prix d'achat TTC de ces produits par le Parc, arrondi à la décimale supérieure.

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité.

4. Tarifs pour les formations MPF construction en terre et maçonneries à l'ancienne.

Il est proposé au Comité d'approuver le tarif de la formation pratique intitulée « construction en terre, enduits et maçonneries à l'ancienne » qui se déroulera sur 5 sessions de 2 jours chacune entre l'automne 2013 et l'automne 2014. Le montant qui sera demandé aux stagiaires pour cette formation sera de 50 € par personne par session de 2 jours.

Ce tarif est approuvé à l'unanimité.

5. Validation de la valeur des bons d'achats des congressistes.

Les congressistes invités au Congrès des Parcs 2013 recevront un dossier à leur arrivée. Ce dossier contiendra entre autres un bon d'achat, à faire valoir auprès des producteurs présents au marché des producteurs, qui se tiendra le dernier jour du Congrès. L'objectif de ce bon d'achat est d'attirer les congressistes, avant leur départ, sur le marché des producteurs. En effet, ce dernier se tient à la fin du congrès et les invités, souvent pressés de rentrer, n'y passent pas toujours.

Il sera proposé aux congressistes d'utiliser leur bon sur le marché des producteurs, lesquels fourniront au Parc les tickets ainsi prélevés afin d'en obtenir le remboursement.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité ce principe et décide d'attribuer à chaque bon une valeur de 5 euros, avec la validation de la Trésorerie de Chevreuse.

6. Approbation du Contrat de bassin Orge-Amont 2013-2018

Le contrat de bassin Orge amont s'applique au territoire constitué par la masse d'eau Orge amont. Il devrait être composé de :

- 43 communes signataires, 11 dans les Yvelines et 32 en Essonne,
- 12 structures intercommunales gestionnaires de milieux naturels, d'assainissement ou d'eau potable.

La particularité du contrat Orge amont tient à sa superposition jusqu'à la fin 2015 avec un contrat déjà existant : le contrat Rémarde amont (2010-2015) porté par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Le contrat Rémarde amont ne sera pas reconduit à son échéance, le contrat Orge amont sera l'unique contrat de la masse d'eau à partir de 2016, en raison de la volonté de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) de ne conserver qu'une seule structure en charge de l'animation d'un contrat de bassin par masse d'eau.

Outre des opérations classiques liées à l'assainissement et à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, le contrat soumis à l'approbation concentre ses efforts sur la défragmentation de la rivière, c'est-à-dire sur un ensemble de travaux visant le rétablissement de la continuité de la rivière par la suppression ou le contournement de seuils et d'ouvrages hydrauliques. L'AESN y attache beaucoup d'importance, elle souhaite voir réaliser l'effacement d'un certain nombre d'ouvrages. M. POUPART, maire de Bonnelles fait part du mécontentement de sa commune qui a acquis une parcelle dans ce but et qui apprend que l'effacement de l'ouvrage prévu ne serait pas prioritaire et ne figure pas dans le programme immédiat à venir.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité ce Contrat de bassin Orge-Amont 2013-2018, décide d'en respecter les objectifs et les priorités et de mettre en œuvre les actions pour lesquelles le Parc est maître d'ouvrage (ex : travaux de défragmentation des rivières).

7. Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

La signature de ce protocole avec l'Anah formalise les suites données aux Assises du Logement organisées le 28 mars dernier et un engagement du Parc de coopération dans le cadre du dispositif national « HABITER MIEUX ».

Aujourd'hui, « HABITER MIEUX » est un programme d'aide technique et financière pour améliorer d'au moins 25% les performances énergétiques des logements de plus de 15 ans. Les ménages bénéficiaires doivent répondre aux conditions de ressources de l'ANAH. Les Conseils Généraux apportent une aide complémentaire, ainsi que la Région Île-de-France. Le Conseil Général des Yvelines attribue de surcroît une prime pour l'utilisation d'éco-matériaux.

Depuis avril 2013, le programme « HABITER MIEUX » bénéficie d'évolutions significatives:

- Relèvement des niveaux de revenus plafond, doublant le nombre de ménages éligibles.
- Augmentation de l'aide de l'ANAH et quasi doublement de la prime d'État pendant 2 ans.
- Ouverture du dispositif aux bailleurs.
- Ouverture aux syndicats de copropriétés en difficulté également.

Les objectifs de ce protocole sont :

- Accélérer l'amélioration thermique du parc de logements privés du territoire du PNR et atteindre son objectif majeur de réduction des consommations énergétiques. Il remplit ainsi

son rôle de territoire pilote et contribue ainsi aux efforts nationaux de réduction des consommations énergétiques

- Favoriser le repérage des ménages éligibles par le biais des « référents communaux » identifiés par le PNR et mis en réseau localement, à une échelle départementale (SYN'ergie) et régionale (ARENE). Par le biais d'actions de sensibilisation, de formation et une mission de coordination auprès de ces référents (élus et agents), le PNR se fixe pour objectif d'impulser et soutenir des réflexes de repérage efficace des ménages sur le terrain. Cette phase est cruciale, il faut le concours de tous, agents des mairies, élus communaux... Le dispositif déployé par le PNR prévoit deux référents par commune, une personne élue et une personne non élue.
- Fournir une information claire et adaptée aux enjeux du territoire, par le biais des référents, ou au moyen de supports de communication diversifiés pour renforcer la visibilité du dispositif.
- Combiner les objectifs de résorption de la précarité énergétique, de préservation du patrimoine et d'utilisation d'éco-matériaux, en proposant une aide architecturale : le conseil architectural, pour concilier patrimoine et efficacité énergétique et écologie. Ce conseil permettra de soutenir les démarches bioclimatiques et écologiques. Ainsi les projets valoriseront des solutions architecturales innovantes, qualitatives en phase avec les impératifs d'efficacité énergétique, de mise en œuvre d'éco-matériaux et de respect du bâti existant ou patrimonial.

Le déploiement du dispositif « HABITER MIEUX » est conduit par un COPIL dédié depuis octobre 2012. Le président ajoute que le Parc a déjà travaillé par le Passé pour l'ingénierie sociale avec le PACT qui est à nouveau partenaire de cette opération. Cette fois le PACT est sollicité aux côtés d'une autre structure spécialiste des aides au logement, Habitat et Développement. Ces deux organismes détiennent une technicité indéniable pour se repérer parmi un dédale d'aides. M. Mouton du Conseil Général reçoit les demandes d'aides et les répartit entre les deux opérateurs sociaux. A noter qu'une campagne nationale de promotion du dispositif *Habiter Mieux* est également prévue.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité ce protocole avec l'ANAH.

Questions diverses :

- Dernier point d'étape sur le Congrès des Parcs : rien à signaler de particulier. Le Congrès s'organise sereinement.
- Présentation par M. Hubert GALZI des missions de la Fondation du Patrimoine, des outils et financements pouvant être mobilisés par les communes.
- Lancement de la souscription Fondation du Patrimoine pour le Petit Moulin des Vaux de Cernay présenté par M. GALZY et le Président du Parc
- Présentation du projet de valorisation culturelle du *Plan paysage et biodiversité* du plateau de Limours par MMES GOSSARE et MEURGER. L'expérience « Poétique du paysage » sur la plaine de Jouars a été plutôt une réussite et vient en appui d'un travail de planification sur le paysage à l'échelle des 11 communes du PPB. Une expérience comparable va être menée sur le plateau de Limours sans co-financement toutefois de la part de la DRAC. Un appel à projets sera lancé qui visera tout particulièrement l'association des agriculteurs à l'expression culturelle du territoire (voir annexe 2).

L'ordre du jour étant épuisé l'ordre du jour est levé à 21H.

Comité syndical
Lundi 23 septembre 2013
19h – Mairie de Gif-sur-Yvette

Étaient présents :

Avec voix délibérative

- M. CHIVOT Auffargis
- M. POUPART Bonnelles
- Mme BOCS CA du Plateau de Saclay
- M. CARDINAUD CC Cœur d'Yvelines
- M. BOUR Cernay-la-Ville
- Mme VON EUW Chevreuse
- M. MONTEGUT Choisel
- M. BELLICAUD Clairefontaine-en-Yvelines
- M. BONNEAU Conseil Général de l'Essonne
- M. VANDEWALLE Conseil Général des Yvelines
- M. FISCHER Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme VITRAC-POUZOLET Conseil régional d'Ile-de-France
- M. ARTORE Courson-Monteloup
- Mme LEMONNIER Dampierre-en-Yvelines
- M. DESSAUX Forges-les-Bains
- Mme HOPIN Gambais
- M. CAZANEUVE Gambaiseuil
- M. BOURNAT Gif sur Yvette
- Mme ROQUELLE Jouars-Pontchartrain
- M. QUERARD La Celle-les-Bordes
- M. LESAGE Le Perray-en-Yvelines
- M. GUILBERT Les Essarts-le-Roi
- M. ALISSE Lévis Saint Nom
- M. ALLES Longvilliers
- M. BESCO Magny-les-Hameaux
- M. DECROIX Mareil-le-Guyon
- M. COLOMBI Méré
- M. PELLETIER Milon-la-Chapelle
- Mme FUKS Poigny la Forêt
- Mme MEURGER Rochefort en Yvelines
- Mme GOSSARE Saint Forget
- M. GUEGUEN Saint Lambert des Bois
- M. SAUTIERE Saint Rémy lès Chevreuse
- M. SIMONIN Saint Rémy l'Honoré
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

M. BENTEGEAT, M. CHARRON, M. DELOROZOY, M. DE WINTER, M. DROCHON, M. GALZY, M. HUOT, M. JEANMART, M. JUND, M. ROSE, M. ZAJDERMANN, Mme AIGUEPERSE, Mme ALLAIS, Mme GIOBELLINA, Mme LECUYER.

PNR : Mmes LE LAGADEC, CHABROL, DELAITRE, HOUGUET, MAUSSION, Ms MARGAT, PAQUIER, ROMBAUTS.

Absents excusés :

- M. ARNAL ANY
- M. BOUCHET CC des Etangs
- M. LE BOURGEOIS CCIV
- M. LERISSON Châteaufort
- M. GENOT Chevreuse
- M. GOUTMANN CMA 91
- M. JENNER CRPF
- Mme ROBILLARD Conseil Général de l'Essonne
- Mme AUBERT Conseil Général des Yvelines
- M. PLANCHENAUULT Conseil Général des Yvelines
- Mme BESSON Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme BONZANI Conseil régional d'Ile-de-France
- M. LE COMPAGNON Fontenay-les-Briis
- M. BOURIOT Gif-sur-Yvette
- M. CRENO Le Mesnil-Saint-Denis
- M. FRONTERA Saint Jean de Beauregard
- M. GHIBAUDO Saint Léger en Yvelines
- M. FIDELLE Senlisse
- M. GUERZA Sous-Préfecture de Rambouillet
- M. AMOSSE Vieille Eglise en Yvelines

Pouvoirs :

- Pouvoir de Mme AUBERT à M. SAUTIERE
- Pouvoir de Mme ROBILLARD à M. BONNEAU
- Pouvoir de M. SCHOETTL à M. POUPART
- Pouvoir de M. PLANCHENAUULT à Mme FUKS
- Pouvoir de M. CRENO à M. PELLETIER
- Pouvoir de M. FRONTERA à Mme MEURGER

Depuis 2011, les missions Paysage et Nature Environnement du Parc mettent en place des Plans *Paysage* et *Biodiversité* (PPB). Ces PPB sont des outils de planification à l'échelle des entités paysagères du territoire. Après le PPB des Vallées de l'Yvette, réalisé en 2011, le Parc a initié le PPB du Plateau de Limours. Celui-ci concerne 4 communes de l'Essonne : Janvry, Saint-Jean-de-Beauregard, Boullay-les-Troux et Gometz-la-Ville.

Une intervention artistique avait accompagné la restitution aux habitants du PPB des Vallées de l'Yvette, une autre a précédé le PPB de la Plaine de Jouars à Montfort à venir. L'intervention artistique proposée ci-après dans le cadre du PPB du Plateau de Limours s'inscrit donc dans cette logique d'accompagnement.

Ce PPB en cours concerne une entité paysagère où prédomine un plateau agricole exploité par de grands céréaliers et totalement déserté, sinon pour des questions de circulations, par tous les autres usagers de ce territoire et en premier lieu des habitants des communes concernées.

Deux objectifs donc en termes de publics à toucher :

- ➔ Permettre, par le biais de l'entrée artistique, d'ouvrir le dialogue parfois malaisé avec les agriculteurs lorsqu'il est question d'agriculture ;
- ➔ Amener les autres usagers du territoire à regarder autrement ce plateau agricole et à se le réapproprier

Par ailleurs, les premiers résultats de l'étude en cours ont montré que la question de l'eau sur le plateau était primordiale.

- ➔ Il a donc été proposé que l'intervention artistique envisagée traiterait de cette question (eau présente, absente, disparue, où, comment, quelle évolution ?...)

Au vu des enjeux, le projet a été orienté vers une présence artistique en cœur de plateau, dans les cultures ou prairies. Il est proposé de lancer un appel à candidatures, en partenariat avec les communes concernées et des agriculteurs volontaires, qui viserait spécifiquement les artistes plasticiens pour la réalisation d'installations pour septembre 2014.

Budget artistique : 10 000€